



Durable

## Subventions population 2025 : changement concernant la subvention demi-tarif CFF

### I) Subvention demi-tarif CFF 2025 : quoi, pourquoi et pour qui ?

- **La Ville d'Yverdon-les-Bains propose en 2025 un nouveau principe de subvention pour l'abonnement demi-tarif des CFF. Cette nouvelle offre** permet aux Yverdonnois-es de demander une subvention unique **pour leur premier achat** d'un abonnement demi-tarif CFF, et ceci à hauteur de 50% du prix de l'abonnement (maximum CHF 95.-), dans les limites du budget disponible.
- **Pourquoi ?**
  - L'**objectif principal** de cette subvention demi-tarif est de **favoriser l'usage des transports publics** en incitant **les personnes qui n'en ont pas encore l'habitude à les utiliser**. Elle vise à agir sur le levier du prix pour augmenter l'attractivité des transports en commun. Afin d'être particulièrement incitatif, le montant de la subvention a donc été augmenté par rapport aux années précédentes.
  - Le but est **d'encourager un plus grand nombre d'Yverdonnois-es à utiliser les transports publics**, que ce soit **seul ou à plusieurs**. Ainsi, il n'y a **pas de limite par ménage** pour cette nouvelle subvention.
  - Cette nouvelle subvention permet **une plus grande équité** : en instaurant la règle d'une subvention unique (pour le premier achat de l'abonnement seulement), **davantage de personnes pourront en profiter** dans l'ensemble. En effet, avec le système précédent, qui prévoyait une subvention à hauteur de CHF 35.- par année, ce sont souvent les mêmes personnes qui ont bénéficié de la subvention demi-tarif qui comprenait les renouvellements d'abonnement.
  - Dans le courant du printemps 2025, diverses actions invitant la population à tester de nouveaux types de mobilité seront proposées. Toutes les informations à ce propos seront disponibles en temps voulu sur notre [site](#). De même, nous vous invitons à prendre connaissance des [autres subventions population](#) qui vous sont proposées.

### II) Autres subventions mobilité de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Il existe également **d'autres subventions mobilité** proposées par la **Ville d'Yverdon-les-Bains à ses habitant-es** :

- [Cartes journalières dégriffées Commune](#) (rayon de validité : toute la Suisse)
- [Participation communale aux abonnements de transport dans la zone Mobilis pour les bénéficiaires de rentes AVS/AI](#) : ces bons de réduction de CHF 15.- pour un abonnement Mobilis mensuel et de CHF 150.- pour un abonnement Mobilis annuel sont délivrés par le Contrôle des habitants.



## Durable

- **Gratuité de l'abonnement Mobilis (sous certaines conditions – via le Service jeunesse et cohésion sociale) pour les élèves :**
  - a) 1P-8P dont le revenu annuel des parents ne dépasse pas une certaine limite ;
  - b) 7P-11S et 12RAC/CERT si le trajet entre le domicile officiel de l'élève et l'école est supérieur à 2.5 km.

**III) Si des questions subsistent, vous pouvez écrire à [durable@yverdon-les-bains.ch](mailto:durable@yverdon-les-bains.ch)**